



CLUB CEDIDAC

**RÈGLEMENT**  
**PRIX CEDIDAC**  
MDE ON TOUR  
2019-2020

# MDE ON TOUR BY CEDIDAC

Grâce à l'appui notamment de divers partenaires, la Fondation Ceditac, avec l'aide du Club Ceditac propose et finance un prix sous la forme d'un voyage d'études.

Le prix est ouvert sur concours aux étudiant·e·s méritant·e·s du MDE (Master en Droit et Economie).

Le premier voyage d'une semaine aura lieu à Boston du 6 au 13 septembre 2020.

---

## 1. ÉTUDIANT·E·S ÉLIGIBLES

Sont éligibles à prendre part au prix les étudiant·e·s qui sont inscrit·e·s dans le MDE (Master en Droit et Economie) au moment de la remise de leur dossier de candidature.

## 2. CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

Les étudiant·e·s qui se portent candidat·e·s doivent accepter les dates et modalités de séjour. Ils ou elles doivent notamment être disposé·e·s :

- à participer à une, voire deux, séances préparatoires organisées avant le départ ;
- à participer aux événements organisés pendant le voyage ;
- à travailler sur un projet d'entreprise avant et pendant le voyage ;
- à souscrire à leur frais une couverture d'assurance accident et maladie couvrant les éventuels événements survenant pendant leur séjour ;
- à assumer les coûts des repas et des boissons, en particulier les soirs ;
- à partager leurs chambres d'hôtel avec un ou une autre étudiant·e ;
- à suivre les consignes donnés par les accompagnateur·rice·s pour les événements proposés durant le séjour ;
- à participer à un événement du Club Ceditac pour rendre compte de leur expérience au terme du voyage.

La participation au voyage Ceditac ne donne pas lieu à des crédits ECTS. Les personnes sélectionnées pour le prix Ceditac voyagent sous leur propre responsabilité.

### 3. DOSSIER DE CANDIDATURE

Sont éligibles à prendre part au prix les étudiant.e.s qui sont inscrit.e.s dans le MDE (Master en Droit et Economie) au moment de la remise de leur dossier de candidature. Les étudiant.e.s souhaitant se porter candidat.e.s au prix doivent remettre au plus tard le 28 février 2020 à l'adresse **jean-luc.chenaux@unil.ch** et **valerie.junod@unil.ch** un dossier (un seul fichier en format pdf) contenant :

- Une lettre expliquant leur motivation à participer à ce séjour (en anglais ou en français) ;
- Un CV complet ;
- Le procès-verbal de leurs examens universitaires à ce jour y compris pour la session de janvier 2020.

Ils ou elles peuvent inclure d'autres documents qu'ils ou elles jugent pertinents (en particulier en relation avec d'éventuelles activités extracurriculaires).

### 4. DÉLAI DE SOUMISSION

Le dossier de candidature complet doit être envoyé au plus tard le **28 février 2020**.

### 5. PROCÉDURE DE SÉLECTION

Le Comité de sélection du Cedidac sélectionne en principe entre 4 et 8 étudiant.e.s pour participer au séjour. Le choix se base principalement sur la motivation présentée par l'étudiant.e, le parcours académique et professionnel de l'étudiant.e et ses résultats universitaires obtenus à ce jour. Le Comité tient compte de la double orientation du MDE, en sélectionnant à la fois des étudiant.e.s avec bachelor droit et des étudiant.e.s avec bachelor HEC.

Il n'y a pas de droit des candidat.e.s à être retenu, étant précisé que le nombre de dossiers de candidature soumis excède en principe le nombre de places disponibles. Il n'y a pas de recours possible contre la décision du Comité. Le ou la candidat.e reçoit une réponse par email en principe avant le 10 mars 2020. En cas de réponse positive, il ou elle doit confirmer par email sa volonté de prendre part au séjour dans un délai de 7 jours. Un.e étudiant.e dont le dossier n'a pas été retenu une année demeure libre de se porter candidat.e une autre année, pour autant qu'il ou elle remplisse toujours

les conditions d'éligibilité prévues par le règlement en vigueur au moment du dépôt de sa nouvelle candidature.

## 6. FORCE MAJEURE

Le Comité se réserve le droit d'annuler le séjour en cas d'événement hors de son contrôle. Les candidat.e.s retenu.e.s pour participer au séjour n'ont, dans ce cas, droit à aucune indemnisation.

## 7. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur le **1<sup>er</sup> janvier 2020**.

Il définit les modalités du prix Ceditac uniquement pour l'année 2020. Il est sujet à révision chaque année.